

Refus de visas à des salariés d'une ONG française invités à son Assemblée Générale

L'assemblée générale de LACIM (Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde), association nationale agissant dans le domaine de la solidarité Nord-Sud et reconnue d'utilité publique depuis 1984, s'est réunie le 28 mai 2011 à Beaumont (Puy-de-Dôme).

Chaque année, deux de ses salariés de l'Afrique et de l'Inde participent à l'assemblée générale. Or cette année des obstacles inhabituels ont été mis par le Consulat de France à Pondichéry pour l'obtention du visa de M. Denish Kumar, représentant de LACIM au Tamil Nadu, et un refus de visa a été opposé à Bamako à M. Niantigui Dembelé, représentant LACIM au Mali, cela pour des raisons incompréhensibles (alors que les billets aller et retour avaient été achetés et les frais de séjour financés).

L'assemblée générale proteste vigoureusement contre ces décisions arbitraires qui entravent le travail normal de l'association.

Pour la première fois depuis 30 ans, une AG de LACIM se tient donc en l'absence de tout représentant salarié appartenant à un pays où LACIM intervient.

Résolution adoptée à l'unanimité
Fait à BEAUMONT le 28 mai 2011